

**PORTANT TARIFICATION DES ESPACES PUBLICITAIRES
DANS LE LIVRET D'ACCUEIL ETUDIANTS 2020-2021 DE L'UCA**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 06 juillet 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification des espaces publicitaires dans le livret d'accueil étudiants 2020-2021 de l'Université Clermont Auvergne (UCA), sachant que le format fermé du document sera de 140 x 210 mm, comme suit :

Format de l'espace	Taille	Prix
2 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
3 ^e de couverture	140X210 mm	1 300 € HT
4 ^e de couverture	140X210 mm	1 600 € HT
Pour une page entière	140X210 mm	1 000 € HT
Pour une demi-page	140X105 mm	600 € HT

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté sur l'eOTP : DCOMAGEN.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01/07/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

02 JUIN 2020

- Publié le

02 JUIN 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.